

En dépit des devoirs multiples qui lui incombent, en dépit — peut-être et surtout — de la contribution annuelle exigée de chaque membre, cinquante-trois (53) paroissiens se sont inscrits comme membres-fondateurs du nouveau Comité Paroissial. Le prédicateur ne comptait que sur une vingtaine : le résultat a dépassé ses espérances.

Sous l'impulsion énergique de son pasteur, M. l'abbé Tremblay, ce Comité va faire de la bonne besogne et remportera les victoires nécessaires.

Le maire de la paroisse, M. Damase Roy, a été nommé président. Vice-président, M. Achille Poliquin.

Secrétaire, M. Alphonse Fournier.

Trésorier, M. Amédée Dallaire.

MM. Léon Renaud, Théophile Bédard et Irénée Gagnon font aussi partie du Conseil.

La jeune et progressive paroisse de Sainte-Rose de Watford donne là un bel exemple d'esprit civique. Espérons qu'il sera suivi par nombre de paroisses plus populeuses et plus anciennes.

POUR ÉTABLIR LA PROHIBITION DANS LA COLOMBIE-ANGLAISE

Si les trafiquants de liqueurs de la Colombie-Anglaise espèrent survivre à la bataille que viennent d'engager contre eux les prohibitionnistes de la même province, il faut leur reconnaître un courage que rien n'abat.

Qu'on en juge par ces quelques mesures et résolutions qu'adoptaient unanimement, lors de leur assemblée du mois d'août tenue à Vancouver, les partisans de l'abstinence totale, en Colombie :

1° La convention demande au gouvernement provincial de soumettre aux électeurs, et ce dans le plus bref délai possible, un projet de loi semblable à celui sur lequel le peuple de l'Alberta s'est récemment prononcé, concernant l'abolition du trafic des liqueurs en Colombie-Anglaise ;

2° La convention autorise une organisation d'hommes d'affaires, ayant à leur tête M. Jonathan Rogers, président de la Chambre de Commerce de Vancouver, à former un comité de cent membres qu'elle investit de tous les pouvoirs nécessaires pour entreprendre en son nom la campagne prohibitionniste, dans toute l'étendue de la province.

Après cette déclaration d'hostilités et cette remise de mandat aux chefs de troupes, il ne restait plus qu'à fournir « le nerf de la guerre ». La convention, pour donner le bon exemple et payer les premiers coups de feu, vota une somme de \$2,500.

Les buvettes n'ont qu'à se bien tenir aux bords du Pacifique !

AUBERT DU LAC.